



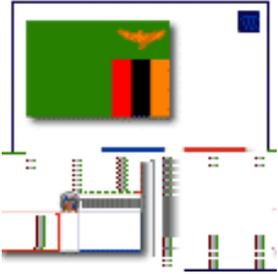


faire progresser les négociations au titre du Programme de Doha pour le développement. Si la baisse des importations et des exportations résulte de facteurs macro-économiques, il est évident que des mesures doivent être prises pour accroître la confiance et donner les assurances fondamentales nécessaires à un relèvement des niveaux de croissance. Les dirigeants politiques pourraient par exemple faire savoir très clairement aux consommateurs, aux producteurs et aux marchés qu'ils ont l'intention d'aller de l'avant dans le domaine du renforcement de la libéralisation commerciale dans le cadre du Programme de Doha pour le développement” .

> [Pour en savoir plus](#)

n

## Réexamen des politiques commerciales de la République dominicaine et de la Zambie [haut de page](#)



Après avoir procédé au deuxième examen des politiques commerciales de la République dominicaine, les 7 et 9 octobre, les Membres de l'OMC se sont félicités de la déclaration faite par ce pays, selon laquelle la libéralisation du commerce était un pilier de la croissance économique et du développement, et ils ont reconnu qu'il avait réalisé des progrès considérables, depuis le dernier examen, dans ses efforts de modernisation.

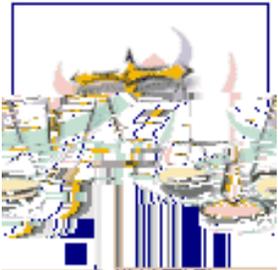
> [Pour en savoir plus](#)

Lors de l'examen des politiques commerciales de la Zambie, effectué les 23 et 25 octobre, les Membres ont félicité le pays pour son attachement continu à la libéralisation des échanges, malgré les diverses difficultés rencontrées. Le Président a souhaité que le Programme de Doha pour le développement évolue de façon à assurer un plus large accès pour les produits du pays et à contribuer à la diversification de son économie.

> [Pour en savoir plus](#)

n

## L'ORD adopte les rapports sur le système de fourchettes de prix et les sardines [haut de page](#)



Le 23 octobre, l'Organe de règlement des différends (ORD) a adopté les rapports de l'Organe d'appel sur les différends concernant, respectivement, la plainte de l'Argentine relative au système de fourchettes de prix appliqué par le Chili à certains produits agricoles et la plainte du Pérou relative à la désignation

commerce. [Télécharger le rapport](#)

- Le 23 septembre, le rapport de l'Organe d'appel (DS207/AB/R) confirmant la constatation du Groupe spécial selon laquelle le système de fourchettes de prix appliqué par le Chili à certains produits agricoles était incompatible avec une disposition en matière d'accès aux marchés de l'Accord sur l'agriculture. [Télécharger le rapport](#)

Le 23 octobre, le Secrétariat de l'OMC a indiqué que, au cours de la période allant du 1er janvier au 30 juin 2002, 17 Membres avaient ouvert 104 enquêtes antidumping concernant les exportations de 39 pays ou territoires douaniers. Pendant la même période de 2001, 19 Membres avaient ouvert 149 enquêtes.  
> [Pour en savoir plus](#)

n

### Les chefs de Secrétariat de la CNUCED, du CCI et de l'OMC conviennent de renforcer leur coopération [haut de page](#)



Le 30 octobre 2002, les chefs de Secrétariat des trois organisations internationales s'occupant du commerce se sont engagés à renforcer leurs relations dans différents domaines, tels que l'assistance technique liée au commerce, la recherche et le partage de renseignements. Le Secrétaire général de la CNUCED, M. Rubens Ricupero et le Directeur exécutif du CCI, M. Denis Belisle, ont apporté tout leur soutien aux efforts faits par le Directeur général de l'OMC pour faire en sorte que le cycle de négociations commerciales qui se déroule dans le cadre du Programme de Doha pour le développement aboutisse dans les délais à des résultats équilibrés et constructifs.  
> [Pour en savoir plus](#)

Le 10 octobre 2002, le Directeur général de l'OMC, M. Supachai Panitchpakdi, et le Président de la Banque mondiale, M. James Wolfensohn, se sont engagés à renforcer la coopération afin d'assurer le succès des négociations commerciales du Programme de Doha pour le développement.  
> [Pour en savoir plus](#)

La Banque mondiale et l'OMC, soucieuses de conjuguer aide et débouchés commerciaux dans la lutte contre la pauvreté, ont décidé de créer un nouveau fonds, dénommé Mécanisme pour l'élaboration des normes et le développement du commerce. Le fonds – qui fait appel à la coopération d'autres organisations – est destiné à soutenir de nouveaux projets importants pour les pays en développement dans ce domaine critique, en les aidant à définir et appliquer des normes internationales en matière de sécurité alimentaire et de santé des animaux et végétaux. Il est destiné à apporter des dons et un soutien financier à des projets d'assistance technique dans les pays en développement en s'appuyant sur une collaboration renforcée entre les organisations internationales concernées.  
> [Pour en savoir plus](#)

À l'occasion du second séminaire sur l' "intégration du commerce", qui s'est tenu le 1er novembre 2002, le Directeur général, M. Supachai, a indiqué que les politiques commerciales devaient être liées aux plans de développement et de réduction de la pauvreté. Ces séminaires s'inscrivent dans le cadre de l'action menée conjointement par six organisations internationales et par les pays les moins avancés en vue d'intégrer le commerce et les efforts de développement.  
> [Pour en savoir plus](#)

Le 4 novembre 2002, le gouvernement allemand s'est engagé à faire un don d'un montant de 1 million d'euros (environ 1,45 million de francs suisses) sur deux ans – 2003 et 2004 – au Fonds global d'affectation spéciale pour le Programme de Doha. Cette annonce de contribution vient s'ajouter aux quelque 2 millions de

francs suisses que l'Allemagne s'est déjà engagée à verser pour la période 2002-2005.

> [Pour en savoir plus](#)

Une session de formation d'une semaine sur les règles et procédures de règlement des différends de l'OMC s'est achevée le 11 octobre. Trente fonctionnaires nationaux y ont participé.

> [Pour en savoir plus](#)

Dans une déclaration faite le 8 octobre 2002 devant le Comité du commerce et du développement, M. Supachai a indiqué que: "Nous sommes en bonne voie pour répondre de façon crédible et efficace aux engagements pris dans la Déclaration ministérielle de Doha en matière de coopération technique et de renforcement des capacités".

> [Pour en savoir plus](#)

contactez-nous : Organisation mondiale du commerce, rue de Lausanne 154, CH-1211 Genève 21, Suisse